Adrien Quatennens de retour à l’Assemblée Nationale : « Je n’ai tué personne, je n’ai violé personne, je n’ai pas de sang sur les mains » (MàJ)

11/01/2023 à 11h51



11/01/2023

Adrien Quatennens a fait son retour ce mercredi matin à l’Assemblée nationale. Le député Insoumis, condamné pour violences conjugales, siège actuellement en commission des Affaires étrangères pour participer à un rapport d’information sur la réforme du corps diplomatique.

« *Je n’ai tué personne, je n’ai violé personne, je n’ai pas de sang sur les mains* », s’est-il défendu sur le fond. « *Je demande simplement la proportion et je souhaite simplement pouvoir reprendre une activité parlementaire normale* ».

Le Parisien

26/12/2022

« Nous, membres de La France insoumise et de la Nupes, demandons l'exclusion d'Adrien Quatennens »

Condamné pour violences contre son ancienne compagne, le député du Nord ne peut rester au sein d'un mouvement affirmant être féministe, déclarent, dans une tribune au « Monde », plus de mille militantes et militants de LFI ou de la Nupes.

(LFI) des villes de Strasbourg, Toulouse, Le Havre (Seine-Maritime), Clermont-Ferrand, Marseille, Amiens, Rennes, La Roche-sur-Yon, Saint-Etienne, Montauban, Paris, Bordeaux, Talence (Gironde), Lyon, Cluny (Saône-et-Loire), Montpellier, Sevran, Le Blanc-Mesnil, Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), Villeparisis (Seine-et-Marne), Pertuis (Vaucluse), Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), Poitiers, Périgueux, Lille, Le Mans, Maillezais (Vendée), des départements de l'Essonne, de la Loire, de la Martinique, de La Réunion et d'ailleurs, avec le soutien des féministes de toute la gauche, affirmons, à travers cette tribune, notre contestation des décisions prises par les dirigeants nationaux de LFI, ces dernières semaines.

Après la condamnation d'Adrien Quatennens à quatre mois de prison avec sursis et à 2 000 euros de dommages et intérêts pour des faits de violence sur sa conjointe, la décision de LFI était attendue par les militantes et militants.

Silence, consternation, puis explosion de colère chez une grande partie des militantes et militants « insoumis ». Ce n'est pas seulement une vague de dégoût que nous avons ressentie après les déclarations officielles du mouvement, c'est un véritable tsunami.

Il a ainsi été décidé, sans transparence ni concertation

démocratique, qu'Adrien Quatennens pouvait réintégrer le groupe après quatre mois d'exclusion et un stage de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles.

Face à une atteinte décisive à nos valeurs féministes prônées au sein de notre programme L'Avenir en commun et à celui de la Nouvelle Union populaire écologique et sociale (Nupes), nous appelons les militantes et militants à l'insoumission.

Trahison

Immédiatement, cette décision indigne a provoqué un mouvement de contestation au sein des groupes d'action de LFI, notamment auprès des jeunes. Depuis lors, de nombreux communiqués ont été publiés appelant à un changement radical au sein du mouvement. Des critiques ont également été émises par des députés Nupes, non seulement vis-à-vis de la décision prise par la direction de LFI, mais également à la suite des propos tenus par M. Quatennens, lors de ses interviews sur BFM-TV et dans *La Voix du Nord*.

[…]

Le Monde

13/12/2022

> *"J'ai enduré en silence un lynchage médiatique inédit": Adrien Quatennens s'explique dans la Voix du Nord pic.twitter.com/s0haxJiR2X*
>
> *— BFMTV (@BFMTV) December 13, 2022*

Affaire Adrien Quatennens ; rassemblées devant le palais de justice de Lille, les militantes de Nous Toutes réclament la démission du député LFI du Nord #violencesconjugales pic.twitter.com/zBDARbyY7R

— France Bleu Nord (@fbleunord) December 13, 2022

Communiqué du groupe parlementaire LFI-NUPES, il sera réintégré prochainement :

□□ Communiqué du groupe parlementaire La France Insoumise – NUPES □□ pic.twitter.com/O2PLIO59XE

— Groupe parlementaire La France Insoumise – NUPES (@FiAssemblee) December 13, 2022

Groupe parlementaire LFI-NUPES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMMUNIQUÉ DU GROUPE PARLEMENTAIRE LFI-NUPES

13 décembre 2022

Nous avons pris connaissance ce jour de la condamnation d'Adrien Quatennens.

Fidèles à notre engagement dans la lutte contre les violences faites aux femmes, nous nous devions de prendre collectivement une décision politique concernant la participation d'Adrien Quatennens à notre groupe parlementaire.

Cette décision est éclairée par la décision de justice prise après enquête, le principe féministe de prendre au sérieux la parole des femmes, et une volonté de gradation des sanctions.

Considérant qu'Adrien Quatennens est d'ores et déjà mis en retrait de son activité parlementaire depuis 3 mois.

Nous avons pris la décision de suspendre Adrien Quatennens de notre groupe, selon les modalités suivantes :

- radiation temporaire du groupe parlementaire LFI-Nupes pour une durée de 4 mois à compter d'aujourd'hui et jusqu'au 13 avril 2023 ;

- retour dans le groupe parlementaire conditionné à l'engagement de suivre un stage de responsabilisation sur les violences faites aux femmes auprès d'associations féministes.

Affaire Quatennens: le député LFI condamné à 4 mois de prison avec sursis et 2000 euros de dommages et intérêts pic.twitter.com/YtDqwjYvZV

— BFMTV (@BFMTV) December 13, 2022

Adrien Quatennens condamné à 4 mois avec sursis

Adrien Quatennens condamné à 4 mois avec sursis pour avoir donné une gifle à sa femme Céline avec laquelle il est en instance de divorce.

Le député encourait jusqu'à deux ans de prison avec sursis pour "violences sur conjoint" et des SMS malveillants.

BFMTV

23/11/2022

Son épouse dénonce des «violences physiques et morales» depuis «plusieurs années»

Elle rompt le silence face aux déclarations publiques de son mari. Céline Quatennens, l'épouse du député LFI du Nord Adrien Quatennens, a dénoncé mercredi des « colères », des « crises » et « des violences physiques et morales » de sa part depuis « plusieurs années », réfutant tout « contexte d'agressivité mutuelle ».

« *Cela fait plusieurs années que je subis ses colères, ses crises, des violences physiques et morales. Au cours de ces dernières années, j'ai voulu le divorce à trois reprises, à chaque fois sous la pression je suis revenue en arrière* », a assuré Céline Quatennens, dans un communiqué dont l'authenticité a été confirmée par son avocat.

Le Parisien

21/11/2022

Le député LFI, Adrien Quatennens, qui a reconnu avoir giflé son épouse, est convoqué le 13 décembre prochain devant le tribunal judiciaire de Lille pour une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) dans l'affaire des violences sur son ex-femme.

Le Dauphiné

12/10/2022

L'annonce a fait bondir ses opposants. Le député LFI Adrien Quatennens, en retrait depuis qu'il a reconnu des violences conjugales, s'est placé en arrêt maladie mais il participe à des scrutins publics de l'Assemblée nationale par « délégation de vote », a indiqué son groupe politique ce mercredi. Par l'intermédiaire d'une délégation de son droit de vote à un collègue, le député du Nord a toutefois pris part à une série de scrutins publics de l'Assemblée nationale depuis lundi

Le Parisien

09/10/2022

> 🚨 *#Quatennens "Je pense qu'il doit revenir à l'Assemblée nationale" déclare @JLMelenchon "je souhaite que le lynchage cesse". @letellier_ftv @France3tv #Dimpol pic.twitter.com/RziBo6e952*

— DimancheEnPolitique (@DimPolitique) October 9, 2022

05/10/2022 : Pour le patron du PCF, Fabien Roussel, Adrien Quatennens ne peut rester député

“Aucune violence conjugale ne doit être tolérée (…) et si dans mon groupe à l’Assemblée nationale un député était auteur de violences conjugales et qu’il avouait les avoir commises, il ne pourrait pas rester au sein du groupe“, a expliqué sur Cnews le député du Nord, avant d’ajouter: “*Je lui dirais: tu ne peux pas rester député*“.

“*Comment peut-il aller voir les citoyens de sa circonscription, représenter la République avec son écharpe quand on avoue avoir commis un acte de cette nature, c’est insupportable*“, a-t-il poursuivi.

Le Point

03/10/2022. Adrien Quatennens est absent lors de la rentrée parlementaire

Le député Adrien Quatennens, en retrait de La France insoumise après avoir reconnu des violences envers son épouse, ne «*sera pas*» à l’Assemblée nationale lundi 3 octobre pour la reprise des travaux dans l’hémicycle, a indiqué la cheffe de file des députés Insoumis Mathilde Panot.

«*Non, il n’y sera pas. Parce qu’il est en train de gérer le divorce donc il n’y sera pas*», a-t-elle déclaré. Mathilde Panot n’a en revanche pas indiqué combien de temps durerait l’absence du député du Palais Bourbon. «*Il est en retrait, le temps qu’il faudra*», a-t-elle dit.

Le Figaro

03/10/2022 : Sa femme a porté plainte

> *Céline Quatennens a déposé plainte contre Adrien Quatennens le 26 septembre (INFO BFMTV) pic.twitter.com/CLcBQkxXUL*
>
> *— BFMTV (@BFMTV) October 3, 2022*

01/10/2022

La femme d’Adrien Quatennens a déposé **une nouvelle main courante, le 24 septembre dernier** à Lille, selon les informations de franceinfo ce samedi. Sa conjointe, avec laquelle il est en instance de divorce, s’est de nouveau présentée au commissariat de Lille pour indiquer aux policiers que depuis les faits initiaux, son mari lui envoyait **des SMS en très grand nombre**.

Le député LFI, qui fait l’objet d’une enquête pour violences conjugales, a par ailleurs été **entendu lundi au commissariat de Lille en audition libre**. *“Comme nous l’avions vivement souhaité, mon client a pu s’exprimer dans le cadre de l’enquête préliminaire en cours afin de rétablir un certain*

nombre de vérités et apporter des éléments éclairant au dossier”, a ensuite indiqué à l’AFP l’avocate du député, Jade Dousselin. *“Nous souhaitons aujourd’hui que la Justice puisse poursuivre son travail dans le respect du secret de l’enquête pour assurer sa sérénité et la recherche de la vérité”*, a-t-elle ajouté.

[…]

France Bleu

20/09/2022

> *Affaire Quatennens: le malaise de la France insoumise en pleine conférence de presse pic.twitter.com/UIwzErjB2Q*
>
> *— BFMTV (@BFMTV) September 20, 2022*

18/09/2022

> *Céline et Adrien sont tous deux mes amis. Mon affection pour lui ne veut pas dire que je suis indifférent à Céline. Elle ne souhaitait pas être citée. Mais je le dis : une gifle est inacceptable dans tous les cas. Adrien l'assume. C'est bien.*
>
> *— Jean-Luc Mélenchon (@JLMelenchon) September 18, 2022*

Réaction de Mélenchon : « Je salue sa dignité et son courage. Je lui dis ma confiance et mon affection. » :

> *La malveillance policière, le voyeurisme médiatique, les réseaux sociaux se sont invités dans le divorce conflictuel d'Adrien et Céline Quatennens. Adrien décide de tout prendre sur lui. Je salue sa dignité et son courage. Je lui dis ma confiance et mon affection.*
>
> *— Jean-Luc Mélenchon (@JLMelenchon) September 18, 2022*

Adrien Quatennens est soupçonné de violences conjugales envers son épouse après que celle-ci a déposé une main courante.

Adrien Quatennens, soupçonné de violences conjugales envers son épouse, a annoncé ce dimanche, dans un communiqué, se mettre en retrait de sa fonction de coordinateur de La France insoumise (LFI).

BFMTV

Communiqué d'Adrien Quatennens

18/09/2022

Depuis les prémices de mon engagement politique, mon épouse et moi-même avons toujours veillé scrupuleusement à protéger notre vie privée et davantage encore depuis la naissance de notre fille en 2019.

Il ne m'appartient nullement de juger de l'opportunité de cette main courante qui fait tant parler. Si mon épouse a jugé nécessaire de la déposer pour laisser une trace dans le contexte particulier des tensions autour de notre divorce, cela lui appartient.

Tout comme elle en revanche, je condamne fermement l'acte de malveillance politique consistant à faire fuiter dans la presse le contenu d'une main courante, contre la volonté clairement exprimée de la personne l'ayant déposée, qui n'en souhaitait pas la moindre suite et l'avait précisée, dans le seul but d'atteindre un homme politique dans son engagement et, à travers lui, toute une famille et tout un mouvement.

Comme homme engagé, je connais le fonctionnement des médias et du monde politique. Ce n'est pas le cas de mon épouse qui s'en est toujours tenue à l'écart et qui, s'estimant dépassée par cette situation, se sera opposée jusqu'à la dernière minute à ce déballage, allant jusqu'à contacter un média pour lui exprimer sa colère. En vain.

Aujourd'hui, des interrogations ont été créées sur la nature des faits qui pourraient m'être reprochés. Je ne veux pas faire supporter ces pressions par le mouvement que je représente. Ni que perdurent des spéculations infamantes à mon sujet. Ni que mon épouse n'ait à subir des conséquences qu'elle affirme ne pas avoir souhaitées.

Je fais donc le choix difficile et coûteux de m'exprimer en toute transparence sur la situation, dans l'espoir que nous puissions trouver le chemin de l'apaisement dans notre famille et dans l'opinion. Céline et moi nous sommes connus pendant nos études. Nous vivons ensemble depuis 13 années. Nous sommes mariés depuis 2014 et notre petite fille a trois ans.

Cet été, nous sommes partis en vacances en famille et nous y avons passé nos derniers moments de bonheur commun. C'est à notre retour que Céline a interrompu la communication entre nous et m'a exprimé sa volonté de divorcer. C'est une décision dont je souffre. Beaucoup de français la vivent et nous ne sommes peut-être pas égaux dans notre capacité à l'accepter. Je vois tant de couples autour de nous surmonter leurs difficultés que je me résous mal à l'idée que ces 13 années d'une intensité singulière ne puissent finalement représenter qu'une saison de notre vie.

J'ai compris cependant que le moment était venu pour moi d'accepter sa décision.

Je ne connais pas le contenu de la main courante que mon épouse a déposée. Elle dit l'avoir faite dans le seul but de laisser une trace de nos altercations en cas de détérioration du climat autour de notre divorce. Elle n'entend pas qu'il puisse y avoir des suites judiciaires ni que cela puisse intéresser les médias. Je sais les faits qui peuvent m'être reprochés et le plus simple est sûrement de les dire.

Depuis cette annonce de séparation, nous avons eu des disputes. Dans l'une d'entre elle, dans un contexte de rupture de communication entre nous, je lui ai saisi le poignet. Dans notre dernière dispute, probablement celle qui a justifié son choix de déposer une main courante, je lui ai pris son téléphone portable. Voulant le récupérer, elle m'a sauté sur le dos. Je me suis dégagé et, en me relâchant, elle s'est cognée le coude. Dans ce contexte d'annonce de séparation, j'ai envoyé de trop nombreux messages à mon épouse pour tenter de la convaincre que nos difficultés de couple pouvaient être dépassées.

Je pense que Céline a pu évoquer un autre fait daté d'un an, où, dans un contexte d'extrême tension et d'agressivité mutuelle, j'ai donné une gifle. Je l'ai donnée alors que cela ne me ressemble pas et cela ne s'est jamais reproduit. J'ai profondément regretté ce geste et je m'en suis alors beaucoup excusé.

Je sais qu'aucune explication, si dure soit-elle et qu'aucun contexte, si complexe que fût la situation, ne justifient ces comportements. Ils ont eu lieu dans un moment particulier et rare de tension et ne caractérisent aucunement notre vie de couple dans la durée. Je suis un homme de dialogue. Je ne suis pas un homme violent. Je déteste la violence en général et spécialement envers les femmes. Ma nature et mes engagements en témoignent. Compte tenu de ce qu'est ma vie, je ne crois pas que l'on puisse me résumer à cet épisode. Je veux donc présenter à nouveau mes excuses à Céline.

Je pourrais faire le dos rond, minimiser les faits et attendre que la tempête passe. Mais, parce que je suis responsable politiquement et que je tiens à l'exemplarité à laquelle je veux m'assigner et qui a toujours été ma ligne de conduite, j'en tire les conséquences politiques. Je me mets en retrait de ma fonction de coordinateur de La France Insoumise pour protéger le mouvement, ses militants et toutes celles et ceux qui comptent beaucoup sur moi.

Si, pour ces faits, la justice souhaite m'entendre, je me tiens naturellement à sa disposition et lui réserve les éventuelles précisions supplémentaires sur le contexte que je refuse de rendre publics pour protéger mon épouse et notre enfant.

Désormais, nous devons mon épouse et moi nous occuper d'un divorce que nous souhaitons à l'amiable, de protéger notre enfant et de tout mettre en oeuvre pour que nos familles retrouvent le chemin de la tranquillité. Je demande que notre droit à une vie privée soit respecté pour que nous conservions celui d'un avenir apaisé. Je ne souhaite à personne les feux de la rampe que nous avons à subir dans un moment aussi dur que celui d'un divorce.

Adrien Quatennens

Communiqué d'Adrien Quatennens

13/09/2022

Selon les informations de BFMTV, l'affaire a éclaté au retour de vacances du couple Quatennens, le 29 août. Alors qu'elle lui annonçait son intention de vouloir divorcer, Céline Quatennens a été la cible d'un accès de violences de la part de son époux, député de la 1ère circonscription du Nord et candidat putatif à la succession de Jean-Luc Mélenchon.

D'autres incidents

Mais, le 7 septembre, lors du dépôt de sa main courante au commissariat central de Lille (Nord), qui dispose justement d'un groupe dédié à la lutte contre les violences conjugales, elle a également évoqué d'autres faits précis impliquant l'élu du Nord, notamment un épisode survenu le 2 septembre, soit cinq jours plus tôt. Ainsi que d'autres événements antérieurs.

BFMTV

Le député La France insoumise s'est fendu d'un communiqué de presse avec son épouse, appelant au respect de sa vie privée. Ils souhaitent "retrouver le chemin de l'apaisement".

Tenter d'éteindre une future polémique. Le député La France insoumise Adrien Quatennens s'est fendu d'un communiqué, après la publication par le Canard Enchaîné d'une brève indiquant que son épouse avait déposé une main courante à son encontre.

> *Communiqué du couple Quatennens pic.twitter.com/xxXlLesweo*
>
> *— Sophie de Ravinel (@S2RVNL) September 13, 2022*

> *"Suite à une dispute après avoir annoncé sa volonté de séparation, Céline Quatennens a déposé une main courante en précisant aux policiers qui l'ont entendue qu'elle ne*

> *souhaitait ni porter plainte ni qu'il y ait de suites judiciaires à cette main courante et qu'elle exigeait que les informations ne se retrouvent pas dans la presse", peut-on y lire.*

> *"Nous entendons protéger notre vie privée et celle de notre famille, en demandons le respect pour retrouver le chemin de l'apaisement", écrit encore le couple, parents d'une petite fille, dans ce texte commun.*

"Nous nous réservons le droit d'attaquer quiconque bafouera (notre vie privée)", conclut enfin les époux Quatennens.

Contacté par l'AFP, le parquet de Lille s'est refusé à tout commentaire. L'avocate d'Adrien Quatennens, Me Jade Dousselin, a de son côté publié une réaction sur les réseaux sociaux. "En tant que Conseil d'Adrien Quattenens, je ne peux que déplorer qu'une main courante relevant de la vie privée de son couple ait pu faire l'objet d'une diffusion publique contre la volonté expresse et exprimée de son épouse auprès des autorités", écrit-elle.

BFMTV